

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté municipal
portant numérotation de voiries

Le Maire de Machecoul-Saint-Même,

VU le Code des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2213-1,

Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 23 novembre 2015 décidant de donner suite à la création de la commune nouvelle de Machecoul St Même à compter du 1^{er} janvier 2016,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Sur la voie créée par accord du permis d'aménager du 07 octobre 2020 n° PA 044 087 20B3001, sont arrêtées les numérotations suivantes

La voie créée sera nommée : Impasse des Cyprès

Libellée voie	N° du lot ou Ref cadastrale	N° adresse	Commune déléguée
Impasse des Cyprès	1	N°73	Machecoul
Impasse des Cyprès	2	N°89	Machecoul
Impasse des Cyprès	3	N°103	Machecoul
Impasse des Cyprès	4	N°107	Machecoul
Impasse des Cyprès	5	N°121	Machecoul
Impasse des Cyprès	6	N°125	Machecoul
Impasse des Cyprès	7	N°127	Machecoul
Impasse des Cyprès	8	N°136	Machecoul
Impasse des Cyprès	9	N°132	Machecoul
Impasse des Cyprès	10	N°126	Machecoul
Impasse des Cyprès	11	N°112	Machecoul
Impasse des Cyprès	12	N°84	Machecoul

Article 2 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Machecoul-Saint-Même, le 06 juillet 2021

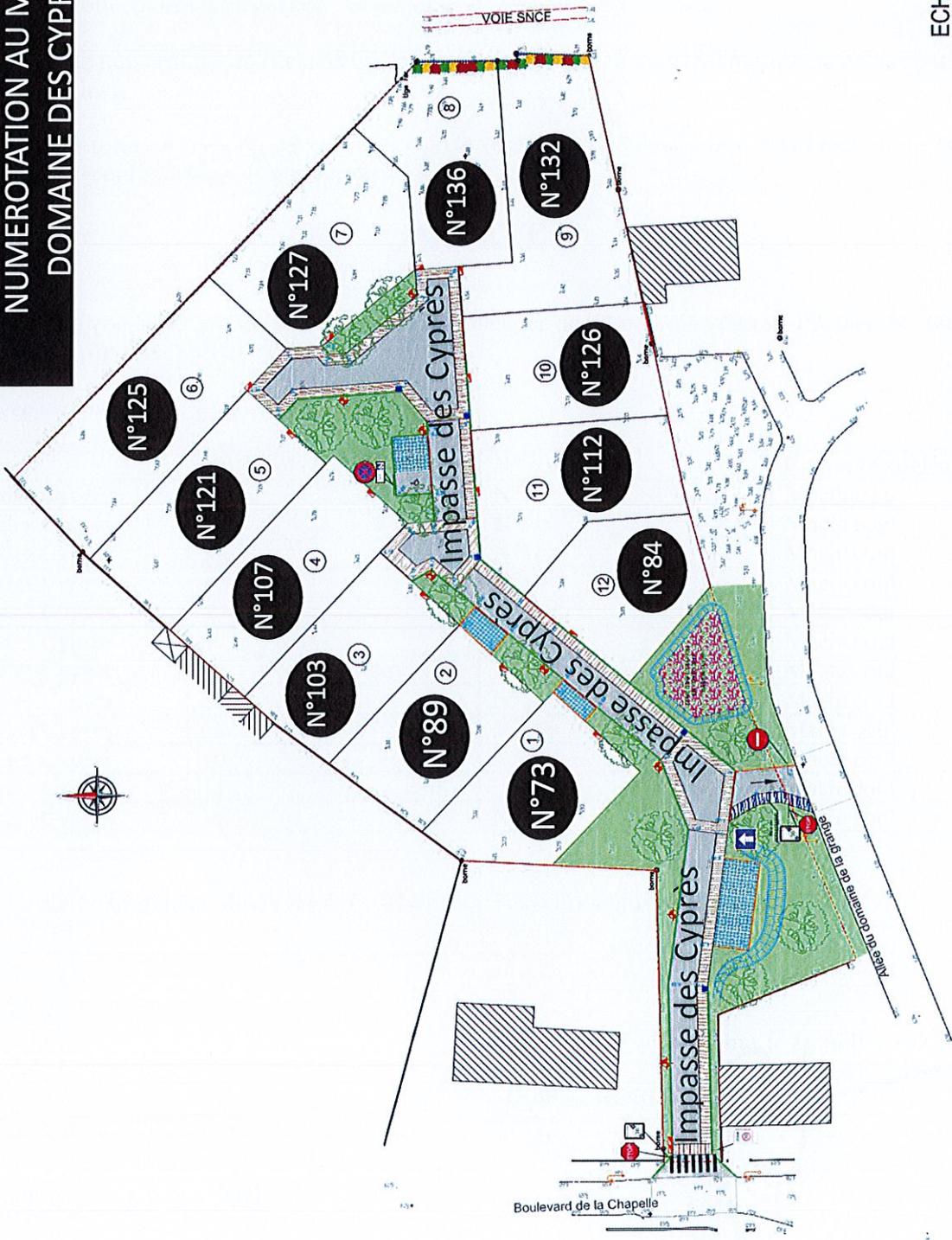
Le Maire
Laurent ROBIN

Publié ou notifié le

08 JUL. 2021



**NOMINATION DE LA VOIE et
NUMEROTATION AU METRE
DOMAINE DES CYPRES**



ECHELLE 1/500